



# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 juillet 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

**N° 1071-77-2022** ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d’implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l’ancienne zone R4-4 »

- Ce projet de règlement a pour objet de préciser les normes d’implantation, la typologie et la hauteur des bâtiments dans le secteur de la rue José, au nord de la rue Perreault, et le secteur de la rue des Étangs.

Une séance publique de consultation aura lieu mardi le 6 septembre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s’exprimer.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 24 août 2022.

---

Brigitte Beuparlant,  
directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe